



siera

Service intercantonal d'entretien
du réseau autoroutier

Genève / Vaud / Fribourg

RAPPORT DE GESTION 2024



Avertissement

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique et ont valeur à la fois d'un féminin et d'un masculin. Ce procédé n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte.

6
Message du Président

7
SIERA,
Service intercantonal d'entretien
du réseau autoroutier

- 7 Histoire et missions
- 8 Chronologie des faits marquants

10
Organes

- 10 Conseil d'Établissement
- 10 Comité d'audit et des risques
- 10 Collège de direction
- 10 État-major
- 10 Organe de révision

12
Chiffres-clés

- 12 Chiffres-clés 2024
- 13 Répartition de l'activité en % du chiffre d'affaires

14
Rapport d'activités
de la direction du SIERA

18
Portefeuille de produits
et prestations

- 19 Rester un partenaire important et fiable pour l'OFROU
- 19 Développer nos liens avec les clients existants en vue d'optimiser les coûts fixes des installations, des équipements, du matériel et des engins

21
Axes de développement
stratégique

- 22 Internaliser les activités à forte valeur ajoutée, notamment l'électromécanique (EES) et la signalisation
- 22 Intégrer la question d'efficacité environnementale dans les divers secteurs de notre activité et de notre offre

24
Objectifs opérationnels
et financiers

- 25 Réduire les coûts opérationnels
- 25 Se positionner en tant qu'entreprise attractive et moderne
- 27 Diriger le service selon les principes d'une saine gestion d'entreprise reposant sur une utilisation rationnelle, économe et efficace des ressources

30
Comptes annuels

- 32 Bilan
- 34 Flux de trésorerie
- 36 Compte de résultat
- 38 Recettes
- 41 Chiffre d'affaires par client
- 43 Chiffre d'affaires par canton concordataire
- 44 Charges
- 46 Amortissements
- 46 Charges financières et fonds de réserve

▶

- 46 Résultat brut
- 46 Résultat net
- 47 Charges par nature
- 48 Distribution de participation OFROU
- 49 Distribution de bénéfices aux cantons concordataires
- 50 Rapport de l'organe de révision

52
Budget 2025

54
Contacts

Lexique des acronymes par ordre alphabétique

CeRN

Centre d'entretien des routes nationales

CEtab

Conseil d'Établissement du SIERA

CAuR

Comité d'audit et des risques du SIERA

CoSec

Correspondants sécurité

DGMR

Direction générale de la mobilité et des routes (Vaud)

EADP

Établissement autonome de droit public (SIERA)

EES

Équipements d'exploitation et de sécurité (électromécanique)

EPI

Équipements de protection individuelle

ERP

Enterprise Resource Planning (IT)

ETP

Équivalent temps plein (emplois)

Filiale 1

Filiale OFROU d'Estavayer-le-Lac, en charge des projets de cet Office fédéral

GHGW

Geschwindigkeitsharmonisierung und Gefahrenwarnung / Harmonisation des vitesses et avertissement de danger (HV-AD)

Global ou Globale

Mandat de prestations OFROU

LCR

Loi fédérale sur la circulation routière

MI

Mesures individuelles OFROU

NEB

Neuer Netzbeschluss / nouvel Arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales (tronçons routiers de certains cantons repris par la Confédération)

Normes VSS

Normes émises par l'association de recherche et normalisation en matière de route et de transports

OFROU

Office fédéral des routes

OTP

Opérateur de trafic professionnel

OCCG

Office cantonal du génie civil (Genève)

PALED

Panneau d'affichage dynamique à LED

RBAU

Réaffectation de la bande d'arrêt d'urgence

RedIP

Réduction de l'impôt préalable (TVA)

RPLP

Redevance sur les poids lourds liée aux performances

RPT

Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches

RN

Routes nationales

SETEC

Systèmes d'évacuation et de traitement des eaux de chaussée

SFO

Sortie forcée

SIERA

Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier Genève / Vaud / Fribourg

SPC

Service des ponts et chaussées (Fribourg)

TJM

Trafic journalier moyen

UH-Péri

Unterhaltsperimeter / Périmètre d'entretien

UPlaN

Unterhaltsplanung Nationalstrassen / Planification pluriannuelle de l'entretien des routes nationales

UT II

Unité territoriale II (SIERA), l'entretien de l'ensemble du réseau autoroutier suisse est réparti entre 11 unités territoriales, dont SIERA



Technique de fauche spéciale pour biodiversité : coupe de l'herbe à dix centimètres du sol avec un engin qui épargne autant que possible la faune et la flore. Ensuite, nous laissons sécher la prairie au minimum 24h. Puis, viennent les étapes d'andainage et d'exportation.

Message du Président

SIERA, un nouveau cycle commence...

Après avoir assuré la Présidence du SIERA à son démarrage en 2019 et 2020, me revoilà à la tête du Conseil de cet établissement intercantonal. Je succède donc à Christian Gorce qui a été Président pour les années 2023 et 2024 et à André Magnin qui, lui, a assumé cette fonction pour les années 2021 et 2022. Un nouveau cycle commence avec une équipe de direction rajeunie, féminisée et compétente. Après l'arrivée de Francine Varga en février 2024 en tant que nouvelle Directrice du SIERA, nous accueillons ce printemps Veronica Ecuyer comme nouvelle responsable finances, support et administration. Ces deux « nouvelles » recrues pourront compter sur l'expérience de Yves Borremans, responsable de l'électromécanique et de Marc-André Luy, responsable de l'exploitation, complétant ainsi une équipe de direction prête à relever les nombreux défis que l'entretien et l'exploitation de nos routes nationales vont exiger ces prochaines années.

Les changements initiés en 2024 et poursuivis en 2025, que ce soit au sein de l'équipe financière ou dans le regroupement des collaborateurs transversaux dans nos nouveaux locaux de Morges, permettent de créer une nouvelle dynamique et d'améliorer significativement le secteur financier. Le Conseil d'Établissement se réjouit de ces évolutions positives et se montre confiant dans l'avenir.

Outre les questions d'organisation et de finances, l'année 2024 a été une nouvelle fois riche en travaux sur nos autoroutes. Nous avons pu, comme de coutume, compter sur l'engagement et le professionnalisme de nos collaborateurs-trices pour gérer et accomplir les nombreuses tâches d'exploitation dans un environnement de travaux particulièrement complexe et changeant.

Cet environnement a nécessité de très nombreuses adaptations de signalisation temporaire, principalement sur le bassin lémanique, qui se sont déroulés sans accidents majeurs. La question de la sécurité des collaborateurs-trices du SIERA et des usagers de la route reste une préoccupation importante du Conseil d'Établissement. Dans cet esprit, la question des EPI (équipement de protection individuelle) a été un des éléments saillants de 2024, comme vous le découvrirez dans ce rapport de gestion.

Le Conseil d'Établissement tient donc à remercier l'ensemble du personnel du SIERA pour le travail important fourni durant l'année écoulée et lui assure son plein et entier soutien pour poursuivre, dans des conditions financières, d'organisation et d'équipement optimales, le développement de cette belle et importante entité intercantonale.

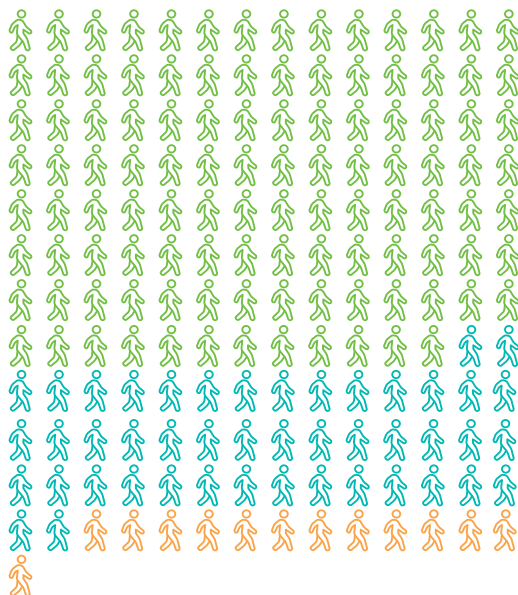
Pierre-Yves Gruaz
Président
du Conseil d'Établissement



Histoire et missions

Les routes nationales situées sur les territoires des cantons de Genève, de Vaud et de Fribourg, relèvent de l'unité territoriale II (UT II) pour ce qui concerne leur entretien. Le 11 décembre 2007, les trois cantons membres de l'UT II ont conclu, par l'intermédiaire de leurs Conseils d'État respectifs, une convention intercantonale relative à l'entretien des routes nationales de l'UT II. En 2019, les Conseils d'État des trois cantons ont décidé d'optimiser la structure institutionnelle de l'UT II en créant le Siera, un établissement autonome de droit public. Dès lors, le Siera assume de façon autonome toutes les tâches confiées par l'Office fédéral des routes (OFROU) à l'UT II. Le Siera répond aux exigences de l'OFROU en matière d'exploitation et d'entretien du réseau autoroutier et gère toutes les relations contractuelles, financières et opérationnelles avec lui.

Le Siera est un établissement autonome de droit public, sans personnel propre. L'ensemble des tâches pour lesquelles le Siera s'est engagé sont réalisées par du personnel mis à disposition par les cantons concordataires. Au 31 décembre 2024, le Siera compte 169.15 emplois à plein temps (EPT), rattachés à chacun des trois cantons partenaires (45.85 EPT pour le canton de Fribourg, 110.3 EPT pour le canton de Vaud, 13.0 EPT pour la République et Canton de Genève). Deux postes-clés restent à repourvoir au sein de la centrale du Siera: le poste de Responsable du domaine Finances, Administration et Support, membre de la Direction, ainsi que celui de Responsable Normes, SCI, Harmonisation et Support. Le Siera/UT II couvre l'entretien d'un septième du réseau des routes nationales suisses et de la plus grande partie du réseau autoroutier situé sur les territoires des cantons romands.



169.15
emplois à plein temps
(EPT),
au 31 décembre 2024

-  110.3 EPT
pour le canton de Vaud
-  45.85 EPT
pour le canton de Fribourg
-  13.0 EPT
pour la République
et Canton de Genève



01.
02

Entrée en fonction
de la nouvelle directrice,
Mme Francine Varga



05.
03

Lancement de la
construction du nouveau
CeRN de Rennaz

11.06
Décès de la chanteuse,
auteure-compositrice et actrice
française Françoise Hardy

22.
06

Intempéries
majeures avec
inondations
et glissements
de terrain

15.01
Forum économique
mondial à Davos

16.02
Décès de l'homme
politique russe
Alexei Navalny

11.
03

Tempête de grêle
à Bulle, nécessité
de ressortir
les chasse-neige

05.
06

Exercice « Alpha Uno »
des forces aériennes
suisses sur l'autoroute,
à Payerne



15.06
Conférence pour la Paix
en Ukraine, au
Bürgenstock (LU/NW)



16.
07

Pose du nouveau pont
de Mély, avec l'aide
d'un robot autoporteur

05.11
Élection de
M. Donald Trump,
47^e Président des
États-Unis

07.12
Cérémonie
de réouverture de
Notre-Dame de Paris

18.08
Décès de l'acteur
français Alain Delon

26.07
Cérémonie
d'ouverture des Jeux
Olympiques de Paris

01.
07

Renforcement du
département comptable
avec l'arrivée de deux
nouvelles collaboratrices

24.
09

Mise en place du
bouclier de protection
pour les travaux dans les
tunnels de Chauderon
et de Criblette

24.11
Votation populaire fédérale
relative à l'« Arrêté fédéral sur
l'aménagement des routes
nationales » / refus du peuple de
l'extension de certains tronçons
autoroutiers



11.12
Élection de
Mme Karin Keller-Sutter,
Présidente de la
Confédération

Organes

Conseil d'Établissement

M. Christian Gorce, Ingénieur cantonal OCGC GE, membre de droit et président 2023-2024	M. André Magnin, Ingénieur cantonal SPC FR, membre de droit	M. Patrick Eperon, membre externe, Vaud
M. Pierre-Yves Gruaz, Directeur DGMR VD, membre de droit et Président 2025-2026	Mme Dominique Jordan Perrin, membre externe, Fribourg	

Comité d'audit et des risques

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente du comité	M. Patrick Eperon	M. Christian Gorce
--	-------------------	--------------------

Collège de direction

Mme Francine Varga, dès le 01.02.2024	M. Marc-André Luy, responsable du domaine Exploitation	M. Yves Borremans, responsable du domaine Équipements d'Exploitation et de Sécurité
Mme Veronica Ecuyer, responsable du domaine Finance et Support, au 01.04.2025		

État-major

M. Jacques Magnin,
responsable Sécurité,
dès le 01.07.2024

Organe de révision

Fiduciaire Michel Favre SA,
Lausanne



M. Patrick Eperon, M. Christian Gorce, M. Pierre-Yves Gruaz, Mme Dominique Jordan Perrin, M. André Magnin.



Mme Francine Varga, Mme Veronica Ecuyer, M. Yves Borremans, M. Marc-André Luy.

Chiffres-clés 2024

PERSONNES
169.15 EPT

110.3 Vaud
45.85 Fribourg
13 Genève



ESPACES VERTS

751 HECTARES

DE ZONES VERTES,
SOIT 2,2 × LA TAILLE
DE CENTRAL PARK
À NEW YORK (USA)

127 HECTARES

TRAITÉS
EN BIODIVERSITÉ

SITES



4 centres d'entretien
3 centres EES

4 centres d'appui
1 atelier mécanique

Infrastructures

322 KM DU RÉSEAU
DES ROUTES NATIONALES/
AUTOROUTES (1/7^e) DONT:

286.5	KM À CIEL OUVERT
21.5	KM DE TUNNELS
14	KM NEB (TRONÇON MORAT - INS)
7	ÉCHANGEURS
52	JONCTIONS
20	TUNNELS
14	PLACES DE REPOS
10	PLACES DE RAVITAILLEMENT

RECORDS DE TRAFIC JOURNALIER MOYEN (TJM) SUR LE RÉSEAU AUTOROUTIER SUISSE

En première position: Schwamendingen (ZH) sur l'A1, avec **145'759 véhicules/jour**.

Sur les dix postes de comptages routiers en Suisse enregistrant le TJM le plus élevé, on relève, en neuvième position, l'échangeur d'Ecublens (VD), sur l'A1, avec **108'668 véhicules/jour**.



Données

134	MESURES INDIVIDUELLES OFROU
95	ANNONCES DE DÉFAUTS AUX INFRASTRUCTURES
85	PROJETS OFROU
8'208	CHANTIERS DE COURTE DURÉE
417	BIDIRECTIONNELLES
240	SFO

Heures
d'embouteillage
sur le réseau
autoroutier suisse:
48'807

42'318	heures en raison de surcharge de trafic
3'521	heures en raison d'accidents
2'181	heures en raison de chantiers

VÉHICULES

164
véhicules lourds
66
véhicules légers
40
camions tampons



Répartition de l'activité

(% CA)

A) Produits partiels de l'OFROU (PP1 à 7)	61.9%
PP1 Déneigement et lutte contre le verglas	12.1%
PP2 Nettoyage chaussée, espaces verts, aires de repos, tunnels et ouvrages d'art	14.3%
PP3 Entretien des espaces verts, pelouses et zones arborisées	12.2%
PP4 Entretien des équipements d'exploitation et de sécurité	10.3%
PP5 Service technique, entretien glissières, dispositifs de balisage, clôtures	4.0%
PP6 Service des accidents, réparation des dommages dus aux accidents	8.7%
PP7 Service extraordinaire, travaux consécutifs à un événement extraordinaire	0.3%
B) Signalisation pour les chantiers de l'OFROU	14.2%
C) Petites réparations des installations pour l'OFROU	15.8%
D) Diverses prestations d'exploitation sur les routes cantonales	5.7%
E) Diverses prestations pour des tiers	2.4%



RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION DU SIERA



Cinq ans après la création du SIERA et la mutualisation des activités des trois cantons, l'année 2024 a marqué un tournant avec une réorganisation interne, favorisée par une volonté de renforcer l'efficacité et la cohésion des membres de direction et de l'équipe administrative, finances et support.

Avec l'arrivée de Madame Francine Varga en qualité de directrice au 1^{er} février 2024, les trois premiers mois ont été consacrés à un bilan approfondi, avec un regard neuf, visant à identifier les forces et les axes d'amélioration de l'organisation. De cette analyse est née une volonté forte de redéfinir les priorités, l'organisation et les outils de gestion du SIERA.

Tout au long de l'année, le Comité d'Établissement a fait preuve d'un soutien constant, collaborant étroitement avec la direction pour poser les bases évolutives d'une structure organisationnelle et administrative renforcée.

L'objectif principal était de bâtir une entité centrale forte, au service des huit sites décentralisés, capable de relever les défis croissants en matière de coordinations, d'évolution et d'efficience financière.

Cette nouvelle dynamique s'est traduite par une recherche active de synergies et une volonté de collaboration en partenariat avec l'ensemble des acteurs, tant cantonaux, qu'avec notre client principal, l'OFROU.

Dans ce cadre, des priorités ont été définies : renforcer le controlling financier, constituer une équipe comptable centrale expérimentée et initier plusieurs groupes de travail, réunissant l'ensemble de notre personnel administratif, dédiés à l'optimisation de nos programmes de facturation et de comptabilité. Un accent particulier a été mis sur l'amélioration du suivi de la trésorerie, en accordant une attention rigoureuse aux processus de factura-

tion et d'encaissement. Nous pouvons souligner le travail remarquable accompli par notre équipe administrative, à la direction et sur les sites, dont les efforts soutenus tout au long de l'année ont largement contribué à nos progrès.

Cette année, des étapes-clés ont été franchies, dans un processus d'optimisation constante, de transparence financière et de consolidation, nécessaires à un service performant et harmonisé.

Nous tenons également à remercier chaleureusement l'ensemble de nos collaborateurs et collaboratrices de terrain, qui ont accompli un travail remarquable malgré des conditions de plus en plus exigeantes.

Leur engagement et leur professionnalisme méritent toute notre reconnaissance. La mission de nos équipes est devenue plus complexe en raison de l'augmentation régulière du nombre de chantiers sur les autoroutes, conjuguée à la hausse du trafic quotidien, aux embouteillages, aux conséquences des accidents ainsi qu'à des épisodes climatiques de plus en plus extrêmes et imprévisibles. Leur implication et leurs compétences appellent notre plus grande considération.

Ce présent rapport d'activités se base sur la Convention d'Objectifs, signée entre le SIERA et les trois cantons concordataires, et répond à l'article 5 de la Convention intercantonale du SIERA avec pour but de :

- fixer les objectifs opérationnels et financiers du SIERA et leurs indicateurs de mesure ;
- définir les axes majeurs de développement stratégique à terme, notamment par rapport à l'organisation des centres d'entretien et des points d'appui ou par rapport à l'éventuelle intégration de ressources matérielles dans le SIERA ;
- déterminer le portefeuille des produits et des services fournis ou à fournir par le SIERA dans le cadre de l'article 10 lettre b de la Convention du SIERA.

La Convention d'Objectifs quadriennale ainsi que, par analogie, le rapport d'activités du SIERA, se structurent en trois chapitres distincts :

- Portefeuille de produits et prestations
- Axes de développement stratégique
- Objectifs opérationnels et financiers

Ce rapport permet ainsi une identification rapide des objectifs en lien avec leurs indicateurs de mesure, tout en soulignant l'évolution annuelle des perspectives liées à chaque objectif ou sous-objectif.

PORTEFEUILLE DE PRODUITS ET PRESTATIONS

Le SIERA fournit des prestations d'entretien et d'exploitation du réseau des routes nationales qui font l'objet d'un accord global de prestations conclu entre le SIERA et l'OFROU.

À ces prestations d'entretien courant s'ajoutent des prestations spécifiques, à l'instar de la signalisation et de la sécurité des projets autoroutiers, ou lors de remises en état du patrimoine pour le compte de l'OFROU. Le SIERA délivre également des prestations hors accords avec l'OFROU pour d'autres unités territoriales (UT), pour les cantons concordataires ou pour d'autres collectivités publiques, mais également pour des privés.

DESRIPTIF DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Les deux premiers objectifs sont en lien direct avec les missions cardinales du SIERA, définies à l'article 10 de la Convention SIERA, à savoir les prestations d'entretien et d'exploitation sur délégation de l'OFROU ainsi que les prestations fournies par le SIERA hors accords de prestations avec l'OFROU.

Objectif n° 1

Rester un partenaire important et fiable pour l'OFROU

L'ensemble du catalogue des activités édicté par l'OFROU concernant l'entretien courant des autoroutes a été réalisé en respectant les standards de qualité et en assurant la fluidité et la sécurité du réseau. De nombreux et importants projets d'entretien lourd menés par l'OFROU (Filiale 1 située à Estavayer-le-Lac) se sont déroulés sur le réseau du SIERA et ont mis à contribution, souvent de nuit, les équipes du SIERA afin de réaliser les opérations de pose et de dépose de la signalisation de chantier.

Le nouvel accord sur les prestations entre le SIERA et l'OFROU, communément appelé « la Globale », validé fin 2023, est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Les principales modifications apportées à l'accord sur les prestations — notamment le nouveau mode de répartition des bénéfices, ainsi que la reprise par l'OFROU de l'ensemble des contrats liés à la consommation électrique du SIERA — ont été entérinées.

Objectif n° 2

Développer nos liens avec les clients existants en vue d'optimiser les coûts fixes des installations, des équipements, du matériel et des engins

Les prestations du SIERA envers l'OFROU ne cessent d'augmenter hors du mandat global d'entretien courant. En effet, l'OFROU a poursuivi ou débuté de gros travaux sur l'ensemble du réseau, mais plus particulièrement sur l'arc lémanique.

Citons les principaux chantiers :

- A1 – Uplans BSA Yverdon-Arrissoules (tunnel d'Arrissoules et Châbles-Bruyère)
- A5 – Uplans Yverdon-Concise
- Uplans Vennes Chexbres et Perraudettaz – Tunnels de Chaudron et de Criblette
- Pont de Crissier / Mély (Bursins) / Asse
- Jonctions (Rolle/Nyon/Crissier)
- JAG – Jonction du Grand-Saconnex
- Coppet – Échangeur Ecublens – Ponts
- GHGW – Investigations et inspections sur l'ensemble du SIERA

Le SIERA a pu répondre à toutes les demandes en forte augmentation de l'OFROU, grâce à une planification très stricte du travail de nuit des collaborateurs et collaboratrices. Les prestations de signalisation pour ces chantiers complètent le mandat pour l'entretien courant et permettent d'optimiser l'utilisation du parc de véhicules et engins.

Concernant les travaux mandatés par les cantons, de manière globale le chiffre d'affaires n'a pas progressé et demeure faible en 2024, sachant que l'indisponibilité provisoire de certaines machines spéciales, telles que les cureuses ou les balayeuses, s'est prolongée.



Participation du SIERA à l'exercice Alpha Uno des Forces aériennes

Le 5 juin 2024, les Forces aériennes suisses ont mené l'exercice Alpha Uno, visant à tester la décentralisation des opérations aériennes, comme mesure de défense aérienne passive. Cet exercice a consisté à faire décoller et atterrir des avions de combat F/A-18 sur l'autoroute A1, à hauteur de Payerne, démontrant ainsi la capacité à utiliser des sites décentralisés pour les opérations militaires.

Quant aux EES, la collaboration dans le canton de Vaud est exemplaire, notamment grâce au projet de mise à niveau EES des galeries RC de Marcolet et de Cheseaux, ainsi qu'à la participation au projet des compteurs trafics cantonaux. À noter que le projet de déménagement des opérateurs de trafic professionnels (OTP) dans le canton de Vaud a été finalisé début 2024. À Fribourg, la collaboration se renforce grâce à des projets de renouvellement des équipements sur les ouvrages cantonaux.

Le SIERA a activement participé à cet exercice en collaboration avec l'armée et des partenaires privés. L'équipe du centre d'entretien de Domdidier a procédé au retrait et à la repose des glissières afin de permettre la bonne tenue de l'exercice militaire. Cette intervention a permis d'assurer la sécurité et la fluidité des opérations tout en démontrant la capacité d'adaptation et de coordination du SIERA dans un contexte d'utilisation militaire exceptionnelle des infrastructures autoroutières.

Les relations sont excellentes avec les polices cantonales des trois cantons, ce qui facilite les interventions d'urgence, notamment l'accompagnement de la police lors de l'ouverture des très nombreux bidirectionnels sur l'arc lémanique. Les réunions hebdomadaires de coordination entre les opérateurs trafic et les chefs de centres portent leurs fruits. À Genève, la coordination a été simplifiée grâce aux deux brigades fixes et entièrement dédiées à la gestion des autoroutes.

AXES DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

Le SIERA doit assurer sa pérennité en internalisant les activités à forte valeur ajoutée tout en optimisant son efficacité environnementale pour l'ensemble de ses activités.

DESCRIPTIF DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Les deux prochains objectifs visent principalement à assurer la pérennité du SIERA selon deux grands axes d'optimisation :

- **Premier axe :** le SIERA doit préserver et renforcer son savoir-faire en gardant à l'interne la maîtrise des activités les plus spécifiques.
- **Deuxième axe :** le SIERA doit se développer de manière durable.

Objectif n°3

Internaliser les activités à forte valeur ajoutée, notamment l'électromécanique (EES) et la signalisation

Initiée en 2022 par l'engagement du chef de centre EES et de son adjoint, les démarches d'internalisation des postes-clés s'est poursuivie en 2024 par la demande de deux ETP complémentaires.

Ces deux ETP ont été acceptés par le Grand Conseil de la République et Canton de Genève lors de la votation du budget 2025. Ces deux nouveaux postes permettront d'internaliser les compétences nécessaires à la gestion du réseau de communication de l'OFROU ainsi que de leurs systèmes de gestion.

Objectif n° 4

Intégrer la question d'efficience environnementale dans les divers secteurs de notre activité et de notre offre

Ce quatrième objectif répond au deuxième axe du développement stratégique du SIERA, visant à son développement durable. Le SIERA poursuit sa volonté d'électri-

fier sa flotte de véhicules lors du renouvellement des voitures. Pour les camions et camionnettes, le marché n'offre pas encore de solution électrique adaptée, mais le SIERA surveille de près les innovations, en lien avec des projets tests pilotés par l'OFROU.

Par ailleurs, le SIERA a déjà prévu, dans les plans de construction du centre d'entretien de Rennaz, de disposer à terme d'une station d'énergie renouvelable en intégrant les infrastructures souterraines nécessaires afin de s'adapter aux futurs besoins.

Préservation de la biodiversité

Chaque année, la nature réserve son lot de rebondissements, 2024 ne faisant pas exception ! Cette année a débuté avec une lutte acharnée contre les chardons, qui a démarré plus tôt que les années précédentes. Cette bataille s'est prolongée tout au long de 2024, laissant peu de répit aux équipes dédiées, qui ont maintenu leurs efforts face à cette tâche récurrente.

Les conditions météorologiques de ces dernières années se sont révélées particulièrement changeantes et parfois brutales. Ces fluctuations climatiques stimulent le développement excessif de la végétation, notamment des espèces exotiques envahissantes et des chardons. De nouvelles plantes exotiques s'invitent dans les talus, comme l'indique la dernière liste des espèces exotiques d'Info Flora. Cela oblige nos équipes à prendre connaissance de ces nouveaux végétaux, leurs spécificités de développement et les méthodes de lutte appropriées.

Des regroupements d'activités, liées aux fauchages, à l'andainage (aligner le foin fauché) et aux évacuations, ont été testés avec deux engins tiers respectant les conditions spécifiques de l'entretien des surfaces de biodiversité.

En combinant plusieurs opérations, il est possible non seulement de gagner du temps, mais également de réduire la présence à proximité des voies de circulation, ce qui constitue un atout indéniable. Cependant, il est essentiel de mener également une fauche tardive pour ne pas entraîner une perte potentielle du renouvellement grainier.

Certaines surfaces de biodiversité sont confrontées à des embroussailllements importants rendant nécessaire une intervention spécifique pour préserver les prairies maigres. Une réflexion approfondie sur cette situation sera menée en collaboration avec la filiale OFROU d'Estavayer-le-Lac.

Des surfaces tests sont en cours de réalisation :

- **Fauche tardive sur des zones où la présence de plantes envahissantes est avérée**
But : priver le sol de lumière et de chaleur pour freiner le développement des plantes problématiques.
- **Entretien de surfaces sans débroussailluse**
But : priver les clôtures et obstacles de lumière et de

chaleur pour limiter le développement des végétaux arborés problématiques, tout en maintenant une fauche mécanique sur le reste de la surface.

- **Mélange grainier bas pour accotement, en partenariat avec le pool biodiversité de la DGMR**

But : fournir une végétation basse et dense à proximité des voies de circulation pour réduire la fréquence des fauches.

Les chantiers arborés sont menés avec professionnalisme en privilégiant les essences buissonnantes et en retirant les essences à grand développement se trouvant à proximité de la chaussée, ceci afin d'assurer la sécurité des usagers. C'est l'occasion pour les collaborateurs et les collaboratrices de mettre en pratique leurs connaissances sur la reconnaissance des essences et la gestion différenciées des surfaces arborées, contribuant ainsi à enrichir la diversité des espèces et, par conséquent, la biodiversité en général.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS

Le SIERA favorise les synergies entre ses entités organisationnelles par l'échange et la collaboration ainsi que la mise en commun des véhicules et engins. La modernisation de la flotte et les innovations du marché permettront d'améliorer grandement la productivité du SIERA.

DESSCRIPTIF DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Les trois derniers objectifs sont liés à la gestion courante des affaires, tant sur le plan opérationnel que financier, tout en permettant au SIERA de se positionner comme une entreprise attractive et moderne. Le SIERA focalise son optimisation autour de trois axes principaux :

- **Premièrement : l'organisation de son réseau.**
Le SIERA est constitué pour l'exploitation de quatre entités organisationnelles avec un centre d'entretien et un point d'appui pour chacune d'elles (Bursins-La Chapelle, Blécherette-Rennaz, Yverdon-Domdidier, Granges-Paccot-Vaulruz), ainsi que d'un garage situé à Granges-Paccot. Pour le domaine EES, trois centres (La Chapelle, Blécherette et Granges-Paccot) gèrent l'ensemble du réseau.
- **Deuxièmement : l'harmonisation des processus d'exploitation et la maîtrise de la totalité du parc de véhicules et engins nécessaires à la réalisation de ses tâches.**
- **Troisièmement : la centralisation sur un même site de l'équipe de Direction, du chargé de sécurité, des états-majors de l'exploitation ainsi que l'ensemble du département administration et support au service des huit entités décentralisées du SIERA.**

Objectif n° 5 Réduire les coûts opérationnels

La coordination des chantiers de l'OFROU et du SIERA est devenue une véritable priorité, en raison du nombre croissant d'interventions, notamment sur l'arc lémanique, où les enjeux de fluidité du trafic sont particulièrement sensibles. Dans ce contexte, un nouveau collaborateur a intégré l'équipe au 1^{er} février 2024, en tant que spécialiste de la planification et coordinateur de l'ensemble des chantiers situés sur notre territoire. Cette centralisation de la gestion vise à

améliorer significativement l'efficacité et la cohérence des interventions. En confiant la planification à une entité dédiée, il est désormais possible d'optimiser les calendriers d'exécution, de sélectionner les périodes de fermeture les plus adaptées et de favoriser une coordination étroite entre les différents acteurs impliqués sur le réseau autoroutier.

Cette approche intégrée a permis de renforcer les synergies entre les organisations concernées et de regrouper plusieurs tâches sur un même chantier, limitant ainsi les interventions successives. L'avantage principal réside dans la diminution de la gêne occasionnée aux usagers et à la limitation du travail de nuit de nos employés, tout en garantissant une exécution plus fluide, rapide et sécurisée des travaux. Cette meilleure anticipation et planification contribuent à une gestion plus harmonieuse du territoire et à une plus grande efficacité opérationnelle et financière.

DESSCRIPTIF DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Le SIERA est un établissement autonome de droit public, sans personnel propre. L'ensemble des tâches pour lesquelles le SIERA s'est engagé sont réalisées par du personnel mis à disposition par les cantons concordataires.

Objectif n° 6 Se positionner en tant qu'entreprise attractive et moderne

La relève comme objectif

En 2022, la première volée d'apprentis « agent d'exploitation, option voirie » a été recrutée par la DGMR, en collaboration avec le SIERA.

Les résultats de cette première volée d'apprentis, qui termineront leur apprentissage en 2025, seront analysés avec soin, de même que les avantages et inconvénients de cette nouvelle formation. À l'avenir, le SIERA doit pouvoir se déterminer quant à son éventuelle capacité à accueillir des apprentis à plein temps selon les spécificités du travail de nuit, non compatibles avec les ordonnances de formation.

Formation des collaborateurs et des collaboratrices

Grâce au cursus de formation interne, dénommé Trans-mission, tous les collaborateurs et collaboratrices du SIERA intègrent les thèmes de la sécurité intégrale, de la conduite sur route, de l'utilisation des petites machines et outils à moteur, de la gestion arborée et de la reconnaissance des essences, du service hivernal et des revêtements.

Quant à la signalisation, tout le personnel du SIERA bénéficie de formations continues, afin de préserver le niveau d'excellence dans l'application des règles et des normes strictes.

En raison de la charge de travaux et du service de piquet, chaque collaborateur et collaboratrice doit être en mesure d'aller poser de la signalisation dans les règles de l'art à n'importe quel moment du jour ou de la nuit. Les chefs d'équipes veillent à la gestion du planning et au suivi des collaborateurs et des collaboratrices, notamment quant à la gestion des absences.

Un cours traitant de la gestion individuelle des horaires décalés et de nuit sur le sommeil, les repas et le comportement est donné par UNISANTÉ à tout le personnel de terrain.

Transformation et rénovation des bâtiments

La première pierre du nouveau bâtiment de l'OFROU, à Rennaz, a été posée le 5 mars 2024. Ce projet d'envergure, porté par une vision architecturale ambitieuse, s'inspire des lignes élancées des cimes des montagnes environnantes, conférant à l'édifice une identité forte et en harmonie avec son territoire. Il s'agit d'une rénovation lourde, avec une durée de chantier estimée à cinq ans.

Un tel projet implique inévitablement des défis opérationnels, tant sur le plan logistique qu'organisationnel. Les équipes devront faire preuve d'une grande flexibilité pour adapter leurs activités quotidiennes à un environnement en constante évolution. Il s'agira notamment de maintenir la continuité des opérations, malgré les phases successives de démolition, de reconstruction et d'aménagement. Cette capacité d'adaptation sera essentielle pour garantir la sécurité, l'efficacité et la qualité du service durant toute la durée des travaux. Ce projet représente aussi une opportunité de repenser les méthodes de travail, d'encourager la transversalité entre services et de renforcer notre résilience collective face aux contraintes du terrain.

Par ailleurs, des discussions de rénovation, dans un but d'optimisation des coûts énergétiques, de pose de panneaux photovoltaïques, d'installation de bornes de recharge ainsi que d'amélioration des conditions de travail du personnel sont engagées par l'OFROU, pour chaque centre du SIERA.

DESRIPTIF DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Ce dernier objectif est rattaché aux deux précédents d'un point de vue général mais suit un principe et une situation propres à lui-même, décrits dans la Convention d'Objectifs comme suit :

- **Principe :** selon l'article 11 alinéa 1 de la Convention SIERA, le SIERA réalise ses tâches et conduit ses activités conformément aux principes de bonne gestion d'entreprise. Il doit donc être géré avec le souci de garantir son autonomie financière.
- **Situation :** les principaux postes de charges du SIERA comprennent, premièrement, les coûts de mise à disposition de l'infrastructure et du matériel d'exploitation et des ressources humaines ; et, deuxièmement, le prix des services liés à l'entretien et l'exploitation du réseau des routes nationales, situées sur le territoire de l'UT II, services qui sont externalisés, c'est-à-dire fournis soit par les cantons concordataires, soit par les prestataires privés, ainsi que toutes les taxes liées à ces frais.



Objectif n° 7

Diriger le service selon les principes d'une saine gestion d'entreprise reposant sur une utilisation rationnelle, économe et efficace des ressources

Le SIERA se finance de manière autonome grâce à la facturation des prestations délivrées durant l'année, lui permettant de générer les liquidités nécessaires aux investissements, excluant le recours à l'emprunt externe.

La marge 2024, après dotation à la participation de l'OFROU aux bénéfices, comptabilisée comme une diminution de revenus dans le compte de résultat, prouve la bonne santé financière du SIERA de cet exercice comptable.

Les comptes annuels, présentés dans le détail aux pages suivantes, répondent aux exigences de l'indicateur défini dans la Convention d'Objectifs, exigeant une présentation du compte de résultat, du flux de trésorerie et du bilan pour chaque exercice comptable.

Renouvellement des EPI pour l'entier du personnel du SIERA

Le deuxième trimestre 2024 a marqué la finalisation du projet de renouvellement des habits de sécurité, initié il y a deux ans en collaboration avec la Commission vaudoise de gestion des Équipements de Protection Individuelle (EPI). Ce projet a été mené conformément aux dispositions en vigueur, avec des appels d'offres publics pilotés par ladite commission.

Désormais, l'ensemble des catégories de personnel exposées aux dangers professionnels est doté de nouveaux habits de travail certifiés et testés, répondant aux normes de haute visibilité EN 20471. Toutes les pièces textiles ont été intégralement remplacées, garantissant aux collaborateurs et collaboratrices du SIERA d'être équipés de la tête aux pieds avec du matériel entièrement neuf.

Pour les EES, l'acquisition d'EPI multinormes a été concrétisée à la fin 2024. Le personnel est désormais protégé contre les dangers électriques, tout en respectant la norme EN 20471.

Auparavant, les collaborateurs et collaboratrices de chaque canton disposaient de leurs propres EPI, arborant des graphismes différents et les logos de leurs cantons respectifs. L'uniformisation de l'ensemble des équipements permet dorénavant de rendre le personnel du SIERA facilement reconnaissable, tout en renforçant leur sentiment d'appartenance.

Les catégories de personnel concernées par cette amélioration incluent le personnel d'exploitation de la route et de l'entretien, les spécialistes en électromécanique, le personnel des ateliers et, progressivement, les membres de la Direction impliqués dans des tâches en extérieur.

Tous les équipements portent ainsi le logo SIERA, permettant une identification claire et rapide de l'appartenance professionnelle auprès des partenaires.

Avec l'introduction de ces nouveaux équipements, le SIERA répond pleinement aux exigences légales de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail en matière d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail. Grâce à un contrat avec les prestataires sélectionnés, le SIERA garantit les réparations, le renouvellement en cas de défaillance et le nettoyage des textiles, que les équipements soient loués ou achetés.

La durabilité a également été prise en considération, les anciens équipements ayant été retirés de la circulation et inertés conformément aux principes les plus récents. Enfin, la mise à disposition d'équipements de sécurité modernes constitue un atout supplémentaire en termes d'attractivité et de motivation pour l'employeur qu'est le SIERA.



Prototype de fauche biodiversité.
Il s'agit d'une fauche tardive.



COMPTES
ANNUELS



Nous laissons environ 10% de la surface non fauchée jusqu'à l'année suivante. Il s'agit de « zones refuge » pour certaines plantes et animaux qui ont besoin de ce temps pour se reproduire de manière optimale.

Comptes annuels

Bilan	2024	2023
ACTIFS	KCHF	KCHF
DISPONIBILITÉS ET PLACEMENTS ACTIFS À COURT TERME	12'510	9'798
UBS 243 5309 9201 A	11'534	9'357
UBS 243 5309 9202 V	976	441
CRÉANCES	14'693	14'704
Créances à l'encontre de tiers	2'508	2'896
Créances à l'encontre des cantons	1'555	1'670
Créances à l'encontre de l'OFROU	10'630	10'138
MARCHANDISES, FOURNITURES ET TRAVAUX EN COURS	2'717	3'557
Stocks fondants chimiques	1'572	1'470
Travaux en cours	1'145	2'087
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PF	12'833	13'754
Véhicules et engins	19'268	17'336
Fds amortissement vhc et engins	-10'568	-8'751
Véhicules et engins VâT	13'584	13'584
Fds amortissement vhc VâT	-9'450	-8'415
Équipements communication	832	831
Fds amortissement équipements com.	-832	-831
TOTAL ACTIFS	42'753	41'813

Bilan	2024	2023
PASSIFS	KCHF	KCHF
ENGAGEMENTS COURANTS	12'679	14'913
Créances à l'égard de tiers	4'664	6'789
Créances à l'égard des cantons	8'015	8'124
PASSIFS DE RÉGULARISATION	6'545	3'493
Passifs de régularisation	3'321	3'493
Passifs de régularisation (OFROU participation au bénéfice)	3'224	
ENGAGEMENTS FINANCIERS À COURT TERME	1'343	1'343
Dette VHC Fribourg	660	660
Dette VHC Vaud	683	683
ENGAGEMENTS FINANCIERS À LONG TERME	4'028	5'371
Dette VHC Fribourg	1'980	2'640
Dette VHC Vaud	2'048	2'731
FONDS	6'250	6'250
Fonds de réserve "auto-assurance"	600	600
Fonds de réserve "caisses pension"	5'000	5'000
Fonds de réserve "renouvellement véhicules"	650	650
CAPITAL PROPRE	7'207	7'207
Fonds des véhicules GE	1'441	1'441
Fonds des véhicules FR	1'802	1'802
Fonds des véhicules VD	3'964	3'964
EXCÉDENT DU BILAN	4'701	3'236
Résultat annuel	1'554	18
Résultat cumulé années précédentes	3'147	3'218
TOTAL PASSIFS	42'753	41'813

Flux de trésorerie

2024

2023

TABLEAU DES FLUX

KCHF

KCHF

EXCÉDENT DES PRODUITS (EXCÉDENT DE CHARGES)

1'554

18

+ Amortissements du patrimoine administratif et des contributions d'investissement
(planifiées, non planifiées, supplémentaires)

2'764

2'710

– Augmentation / + diminution des créances ou des engagements courants

-207

6'516

– Augmentation / + diminution du ducroire

218

239

– Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnements et travaux en cours

840

1'410

– Augmentation / + diminution des actifs de régularisation

0

0

+ Augmentation / – diminution des engagements courants (CC, créanciers)

-2'234

-2'868

+ Augmentation / – diminution des passifs de régularisation

3'052

358

+ Fonds de réserve auto-assurance

0

0

+ Fonds de réserve caisses de pension

0

1'077

+ Fonds de réserve renouvellement véhicules

0

650

+ Attribution provision mesures transitoires et compensatoires FR

0

0

FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION

5'987

10'110

Investissements de l'exercice

-1'932

-1'780

Apports des cantons au moment de la constitution

0

0

FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

-1'932

-1'780

Remboursements leasings financiers

-1'343

-1'343

FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

-1'343

-1'343

VARIATION NETTE DES LIQUIDITÉS

2'712

6'987

Liquidités en début d'exercice

9'798

2'811

Liquidités en fin d'exercice

12'510

9'798

VARIATION DES LIQUIDITÉS

2'712

6'987



Compte de résultat	2024	2023
CHARGES	KCHF	KCHF
Charges de personnel	21'757	19'587
Prestations de tiers	25'152	27'439
Loyers & charges immobilières	1'966	1'846
Véhicules & engins	4'428	4'743
Honoraires de tiers	1'590	2'986
Autres charges d'exploitation	889	727
TOTAL CHARGES	55'781	57'328
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3'838	4'946
AMORTISSEMENTS	KCHF	KCHF
Amortissements ordinaires	2'852	2'710
Amortissements extraordinaires	–	–
TOTAL AMORTISSEMENTS	2'852	2'710
RÉSULTAT D'EXPLOITATION APRÈS AMORTISSEMENTS	986	2'236
CHARGES FINANCIÈRES	KCHF	KCHF
Frais financiers	22	11
RÉSULTAT FINANCIER	22	11
CHARGES EXTRAORDINAIRES ET HORS PÉRIODE	KCHF	KCHF
Charges extraordinaires	-786	0
Charges hors période	616	1'140
TOTAL CHARGES EXTRAORDINAIRES ET HORS PÉRIODE	-170	1'140
RÉSULTAT HORS PÉRIODE	590	-480
FONDS ET FINANCEMENTS	KCHF	KCHF
Fonds de réserve "auto-assurance"	0	0
Fonds de réserve "renouvellement véhicules"	0	650
Fonds de réserve "caisse de pension"	0	1'077
TOTAL FONDS ET FINANCEMENTS	–	1'727
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1'554	18

Compte de résultat	2024	2023
PRODUITS	KCHF	KCHF
Exploitation	32'039	32'662
Mesures individuelles	11'429	10'860
Projets	8'563	8'922
Cantons	3'583	3'670
Accidents	5'506	4'416
Tiers	1'723	1'717
Autres	0	27
Participation OFROU	-3'224	-
TOTAL PRODUITS	59'619	62'274
PRODUITS EXTRAORDINAIRES ET HORS PÉRIODE	KCHF	KCHF
Produits extraordinaires	-	0
Produits hors période	420	660
TOTAL PRODUITS EXTRAORDINAIRES ET HORS PÉRIODE	420	660
TOTAL PRODUITS	60'039	62'934

Le résultat de l'exercice 2024 s'élève à KCHF 4'778, avant la participation aux bénéfices de KCHF 3'224 en faveur de l'OFROU.

À la clôture de l'exercice, les recettes affichent une hausse apparente de 0.5%. En réalité, la progression du chiffre d'affaires atteint 3.2%.

En effet, dans la nouvelle Globale 2024-2027, un montant de recette de KCHF 1'646, correspondant à la refacturation des frais énergétiques des différents centres, a été déduit. En effet, l'OFROU a décidé d'internaliser cette gestion. Les conséquences pour le SIERA sont d'une part la diminution de recettes, d'autre part la diminution de charges, pour un montant identique.

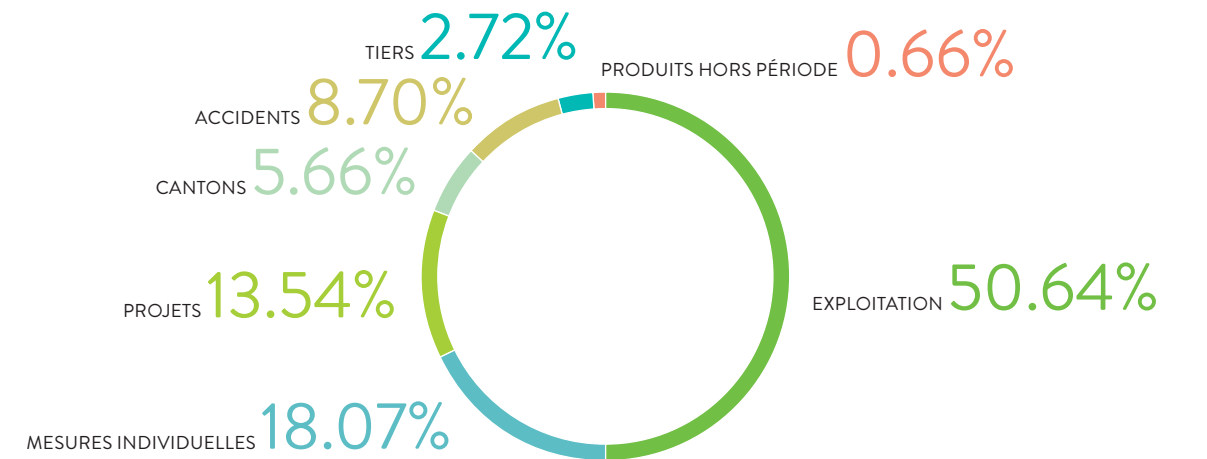
Si l'on tient compte des éléments mentionnés ci-dessus, les charges du SIERA sont quasiment équivalentes à 2023.

Recettes

Au terme de l'exercice 2024, les recettes, en tenant compte des produits hors période, enregistrent une hausse de 0.5%, étant passées de KCHF 62'934 en 2023 à KCHF 63'263 en 2024. Toutefois, en réalité, **cette hausse du chiffre d'affaires s'élève à 3.2%**. En effet, il faut mettre en perspective la nouvelle Globale 2024-2027, de laquelle un montant de KCHF 1'646 a été déduit représentant la refacturation des frais énergétiques des différents centres. L'OFROU a effectivement décidé de reprendre en interne la gestion de ces coûts et refacturation, ce qui présentait une opération neutre pour le SIERA.

Dès lors, les hausses réelles les plus importantes se trouvent dans la catégorie exploitation où un renchérissement de KCHF 963 a été accordé ainsi que dans la catégorie accidents, par une augmentation des incidents, une meilleure gestion par un suivi régulier et approfondi, qui a généré une augmentation de KCHF 1'090. En outre, le montant accordé par l'OFROU pour les mesures individuelles a été en hausse de KCHF 568.

	2024		2023	
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENTS	KCHF	%	KCHF	%
EXPLOITATION	32'039	50.64	32'662	51.90
MESURES INDIVIDUELLES	11'429	18.07	10'861	17.30
PROJETS	8'563	13.54	8'922	14.20
CANTONS	3'583	5.66	3'670	5.80
ACCIDENTS	5'506	8.70	4'416	7.00
TIERS	1'723	2.72	1'717	2.70
AUTRES	0	0.00	26	0.05
PRODUITS HORS PÉRIODE	420	0.66	660	1.05
TOTAL PRODUITS	63'263	100.0%	62'934	100.0%



L'exploitation ou « la Globale » regroupe toutes les activités d'entretien courant du réseau autoroutier. Ces dernières sont réunies dans les produits partiels de l'OFROU, soit le service hivernal, l'entretien des surfaces vertes, le nettoyage, l'entretien des équipements de sécurité, ainsi que le service technique. Ces prestations forfaitaires font l'objet d'une négociation avec l'OFROU pour un mandat de quatre ans.

Le nouveau mandat, période 2024-2027, a été renégocié avec l'OFROU fin 2023. Le montant convenu avec l'OFROU pour 2024 de KCHF 30'946 est en baisse apparente de KCHF 683 par rapport à 2023. Toutefois, l'offre ayant été diminuée des frais énergétiques de KCHF 1'646, l'OFROU ayant repris cette gestion, l'offre globale a été augmentée de KCHF 963, correspondant au renchérissement que l'OFROU a octroyé au SIERA.

Les **mesures individuelles ou « MI »** regroupent les petits travaux de remise en état du réseau autoroutier exécutés par le SIERA. Ces tâches sont exécutées pour l'OFROU principalement par des tiers et varient d'année en année, selon la capacité à réaliser ces travaux et/ou les moyens financiers de l'OFROU.

Les recettes liées aux mesures individuelles se sont élevées à KCHF 11'429, soit une augmentation de 5.2% par rapport à 2023. Une augmentation de 24.2% par rapport au budget octroyé par l'OFROU a été accordée en cours d'année, le budget étant de KCHF 9'200, ce qui a permis au SIERA d'effectuer des travaux complémentaires, et par conséquent des recettes supplémentaires. Ces recettes ont représenté 18.07% des recettes totales de 2024.

Les **projets** sont les activités chantiers de grande envergure gérés par la filiale d'Estavayer-le-Lac sur l'ensemble du réseau autoroutier. Le SIERA est principalement responsable de la signalisation et de la sécurité de ces chantiers. Leur suivi financier est géré par la filiale avec les directions locales des travaux.

Les recettes 2024 sont inférieures aux recettes de l'exercice 2023 de 4%, ces recettes représentant 13.54% des recettes totales.

Les **recettes cantonales** correspondent aux prestations d'entretien courant que le SIERA effectue sur le réseau des routes cantonales fribourgeoises et vaudoises, ainsi que la mise à disposition de personnel affecté au SIERA ou pour la location des véhicules et engins propriétés du SIERA. La vente ainsi que la livraison de sel ou de saumure font également partie de ces recettes, au même titre que les charges d'entretien des CeRN relatives aux arrondissements de la DGMR.

Les prestations délivrées sont liées, d'une part, à l'entretien des places de ravitaillement, propriétés des cantons, qui jalonnent le réseau autoroutier et, d'autre part, aux interventions sur les routes cantonales, principalement pour des activités de balayage ou de curage.

En 2024, les recettes sont en baisse de 2.4% par rapport aux comptes 2023. En effet, l'état du parc vieillissant des cureuses ou balayeuses, ainsi que les problèmes de disponibilité du personnel, n'ont pas permis au SIERA de répondre aux principales prestations délivrées sur les routes cantonales. Ces recettes, en constante baisse depuis des années, représentent 5.66% des recettes totales.

Les recettes **accidents** représentent les activités de réparation des dommages consécutifs aux accidents de la circulation ayant lieu sur les routes nationales.

Une augmentation significative de 24.7% dans cette catégorie indique une hausse des incidents couverts, une meilleure gestion des dossiers et des travaux exécutés par un suivi régulier et approfondi, qui a généré une augmentation de KCHF 1'090. De nouveaux processus de suivi, de facturation et de remboursement ont été mis sur pied. Afin d'éviter des pertes à l'avenir, une application informatique est en cours de développement.

Les recettes pour **tiers** découlent des prestations du SIERA sur le réseau autoroutier pour des tiers. Il s'agit principalement de travaux de signalisation de chantier, de déplacements ou de fermetures de voies permettant d'intervenir sur des infrastructures appartenant à d'autres propriétaires que l'OFROU, qu'il n'est pas possible de budgétiser avec exactitude.

Ces prestations restent très volatiles d'une année à l'autre en fonction des demandes adressées au SIERA. Il s'agit parfois des prestations récurrentes à l'instar des nettoyages des radars de la police cantonale vaudoise positionnés sur la berme centrale, de frais d'entretien des bâtiments refacturés aux différents locataires vaudois ou à l'armée, de la gestion des déchets de la Police cantonale fribourgeoise ou encore de prestations d'entretien réalisées autour de Palexpo notamment. Ces recettes représentent 2.7% des recettes totales.

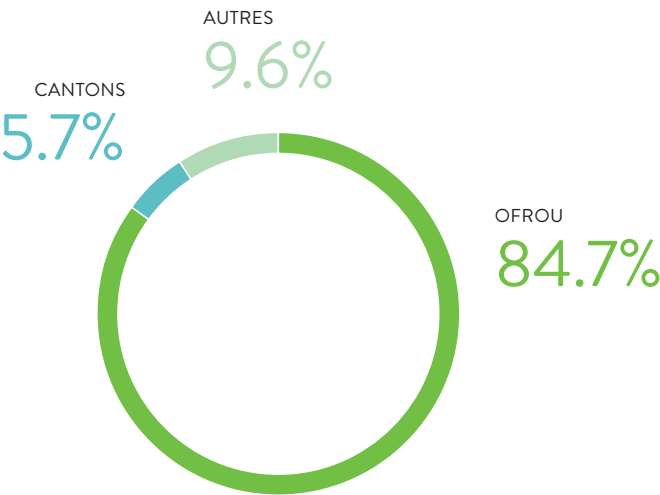
Les recettes **autres** correspondaient jusqu'en 2023 aux remboursements des assurances perte de gain ou indemnités journalières maladie des employés du SIERA. Toutefois, celles-ci ont été reclassifiées en 2024 pour figurer en diminution des charges salariales.

Les **produits hors période** proviennent de recettes affectant des exercices antérieurs. Il s'agit principalement de refacturation de taxes d'épuration concernant les communes de Rolle et de Morges pour les années antérieures.

Chiffre d'affaires par client

Les recettes du SIERA et le pourcentage de chiffres d'affaires étaient calculés jusqu'à fin 2023 comme suit, les pourcentages étant la base de calcul de répartition du bénéfice.

Méthode de répartition du CA avant 2024



	2024		2023	
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CLIENT	KCHF	%	KCHF	%
OFROU	53'240	84.7%	52'753	83.8%
CANTONS	3'583	5.7%	3'670	5.8%
AUTRES	6'020	9.6%	6'512	10.3%
TOTAL	62'843	100.0%	62'935	100.0%

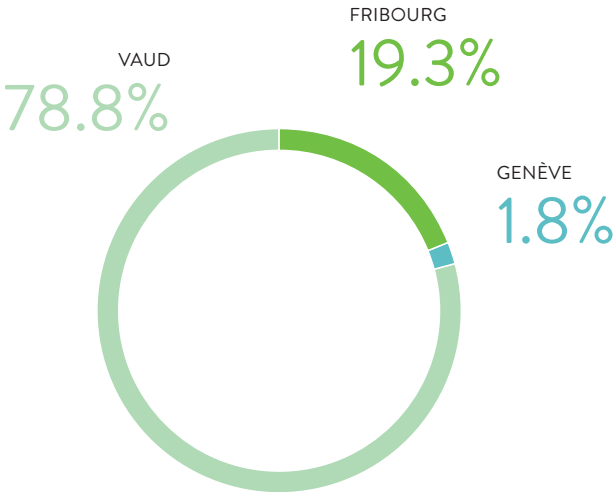
Désormais, selon le nouvel accord sur les prestations entré en vigueur au 1^{er} janvier 2024 entre la Confédération, représentée par l’OFROU, et tous les exploitants d’unité territoriale, la part du résultat doit se calculer sur tous les chiffres d’affaires en rapport direct avec les routes nationales.

Cela comprend notamment toutes les indemnisations de l’OFROU, ainsi que l’indemnisation par des tiers, y compris les assurances, pour autant que les sinistres aient bien eu lieu sur les routes nationales. Avec cette nouvelle méthode de calcul, le pourcentage du chiffre d’affaires OFROU s’élève désormais à 91.78% du total de nos recettes.

Méthode de répartition du CA dès le 1^{er} janvier 2024 - selon nouvel accord OFROU

CHIFFRE D’AFFAIRES	KCHF	%	PART OFROU	%
PRODUITS D’EXPLOITATION	32’039	–	32’039	–
MESURES INDIVIDUELLES	11’429	–	11’429	–
PROJETS	8’563	–	8’563	–
CANTONS	3’583	–	–	–
ACCIDENTS	5’506	–	5’506	–
TIERS	1’723	–	108	–
PRODUITS HORS EXPLOITATION	420	–	420	–
TOTAL	63’263	100%	58’065	91.78%

Chiffre d'affaires par canton concordataire



2024		
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CANTON	CHF	%
FRIBOURG	685'349	19.3%
GENÈVE	64'064	1.8%
VAUD	2'793'177	78.8%
TOTAL	3'542'590	100.0%

Charges

Les charges du SIERA sont regroupées selon leur nature. Comme expliqué précédemment, malgré une baisse visible de 2.7%, les charges 2024 s'élevant à KCHF 55'781 (KCHF 57'238 en 2023) sont quasiment équivalentes à 2023 dans leur globalité. En effet, les coûts des frais énergétiques d'un montant de KCHF 1'646, tout comme les recettes, ont été repris en charge par l'OFROU en 2024.

Les **charges du personnel** mis à disposition du SIERA par les cantons regroupent les salaires, les charges sociales, les indemnités de piquet, les charges relatives aux équipements de protection individuelle, les frais de formation, les frais de gestion des dossiers du personnel, ainsi que les défraiements liés aux repas ou aux déplacements.

Les charges 2024 ont augmenté de 11.1% par rapport à 2023. Une revalorisation salariale des agents d'exploitation, d'environ KCHF 500, est entrée en vigueur au 01.07.2024. De plus, une provision pour les heures supplémentaires et vacances non prises a été comptabilisée pour un montant d'environ KCHF 895. En outre, un nombre croissant d'absences pour maladie a obligé à recourir à des engagements temporaires, augmentant considérablement le coût salarial. Les cantons pratiquant l'auto-assurance, ces absences ne sont pas couvertes par une assurance perte de gain. Ces charges, en forte augmentation, représentent 37.2% des charges totales de l'exercice.

Les **prestations de tiers** regroupent toutes les charges d'exploitation directes liées à des prestataires externes. Les sous-traitants, l'eau et l'énergie, les charges cantonales UH-Péri, les déchets, les fondants chimiques et le sel, le petit matériel et l'outillage, ainsi que les consommables des équipements de sécurité composent ce type de charges.

Les charges 2024 ont diminué de 8.3% par rapport à 2023, la diminution étant principalement due aux coûts des frais énergétiques repris en charge par l'OFROU. Sans les coûts énergétiques de KCHF 1'646, la diminution réelle des frais de tiers n'est que de 2.5%. Ces charges, en baisse réelle de 2.5%, représentent 43% des charges totales.

Les **loyers et charges immobilières** se composent des locations des bureaux de la direction à Lausanne et du centre d'appui de La Chapelle. L'énergie, les frais de conciergerie et les charges d'entretien des CeRN y sont également comptabilisés. Les frais d'entretien sont répartis selon les conventions OFROU-Canton lorsqu'il s'agit de CeRN mixtes avec des occupants du SIERA ou d'autres services cantonaux. Le SIERA prend à sa charge l'entier des dépenses pour les sites appartenant à l'OFROU et refacture en recettes « cantons » les charges qui incombent aux autres services.

Les charges 2024 ont augmenté de 6.5% par rapport à 2023, l'augmentation dans cette catégorie étant due à des adaptations des charges. Ces charges, en augmentation, représentent 3.4% des charges totales.

Les charges de **véhicules et engins** regroupent toutes les dépenses d'entretien des véhicules, les fournitures et pièces de rechange, les locations, les taxes d'assurance ou RPLP, ainsi que les carburants consommés.

Les charges 2024 ont diminué de 6.7% par rapport à 2023. La baisse des coûts liée aux véhicules et engins est due aux décisions de ne plus utiliser certains engins, le coût d'entretien ou de réparation devenant trop important et non efficient. Les charges restent toutefois importantes pour le SIERA en raison du parc vieillissant avec des coûts de maintenance élevés.

Pour répondre à divers travaux commandés par les cantons concordataires, ou à des travaux pour l'OFROU, plusieurs engins ont été loués, en attendant la réception de nouveaux véhicules et engins, les délais de livraison étant très importants. Ces charges, en baisse importante, représentent 7.6% des charges totales.

Les **honoraires de tiers** englobent les entreprises de services sollicitées durant l'année, à l'image des consultants informatiques, juridiques, fiscaux ou les services informatiques cantonaux pour la gestion du parc informatique du SIERA, ainsi que les licences informatiques.

Les charges 2024 ont diminué de 46.7% par rapport à 2023. La baisse réelle est en grande partie due à la nouvelle méthode de facturation des « *overheads* » aux cantons (montant total de KCHF 400 en 2024). Un produit d'extourne de provision concernant les frais de bouclement et honoraires de conseillers pour l'année 2023 d'environ KCHF 220 a de même été comptabilisé. Un reclassement du compte « TVA/Redip » de KCHF 335 a quant à lui été déplacé dans « autres charges d'exploitation » pour l'année 2024. Ces charges, en baisse importante, représentent 2.7% des charges totales.

Les **autres charges d'exploitation** regroupent les frais de communication et de ports, les assurances commerciales, l'entretien et l'achat de matériel de bureau, les missions temporaires, les frais de représentation et les honoraires du Conseil d'Établissement, ainsi que les fournitures de bureau.

Une augmentation de 22.5% ressort par rapport à 2023. Toutefois, le compte « TVA/Redip » d'un montant de KCHF 335 ayant été reclassé sous cette section, ces charges ont finalement baissé de 23.8% en comparaison des coûts 2023. Cette baisse s'explique par la décision d'arrêter toutes prestations temporaires administratives fournies par des entreprises tierces. L'économie en 2024 s'est élevée à KCHF 285. Le choix d'internaliser ces prestations permet de faire des économies. Ces charges, finalement en réelle baisse, représentent 1.5% des charges totales.

Les **charges extraordinaires** de KCHF -786 correspondent à l'extourne de deux provisions en faveur de l'OFROU pour les *overheads* 2022 et 2023 non acceptés, d'un montant annuel de KCHF 393 qui devaient être remboursés.

Amortissements

Les **amortissements ordinaires** 2024 concernent le parc de véhicules et engins propriété du SIERA. Ce parc est composé de véhicules rachetés aux trois cantons concordataires à la création du SIERA et des achats de véhicules réalisés depuis la création du SIERA.

Les **amortissements extraordinaires** ne sont pas budgétisés, puisqu'ils concernent les véhicules endommagés par des tiers et déclarés hors d'usage par l'assurance. Ces véhicules et engins, valorisés au bilan du SIERA, ont été retirés des immobilisations.

La charge des amortissements 2024 est supérieure de 5.2% par rapport à 2023.

Cette augmentation est due à une diminution de la durée de vie des véhicules et engins SYN TRAC, la société construisant ces engins ayant fait faillite en 2024, ce qui ne permettra plus d'assurer le service après-vente. Les amortissements ont représenté 4.9% des dépenses.

Charges financières et fonds de réserve

Les **charges financières** se rapportent, d'une part, aux frais que notre établissement bancaire facture chaque mois en fonction des écritures bancaires et autres mouvements et, d'autre part, aux intérêts moratoires sur certains des décomptes.

Le **fonds de réserve** (auto-assurance, renouvellement véhicules, caisse de pension) n'ont pas été dotés en 2024.

Résultat brut

Le **résultat brut** d'exploitation avant participation à l'OFROU de KCHF 3'224, se monte à KCHF 7'062, soit une marge bénéficiaire de 11.2%, en comparaison d'une marge de 7.94% en 2023.

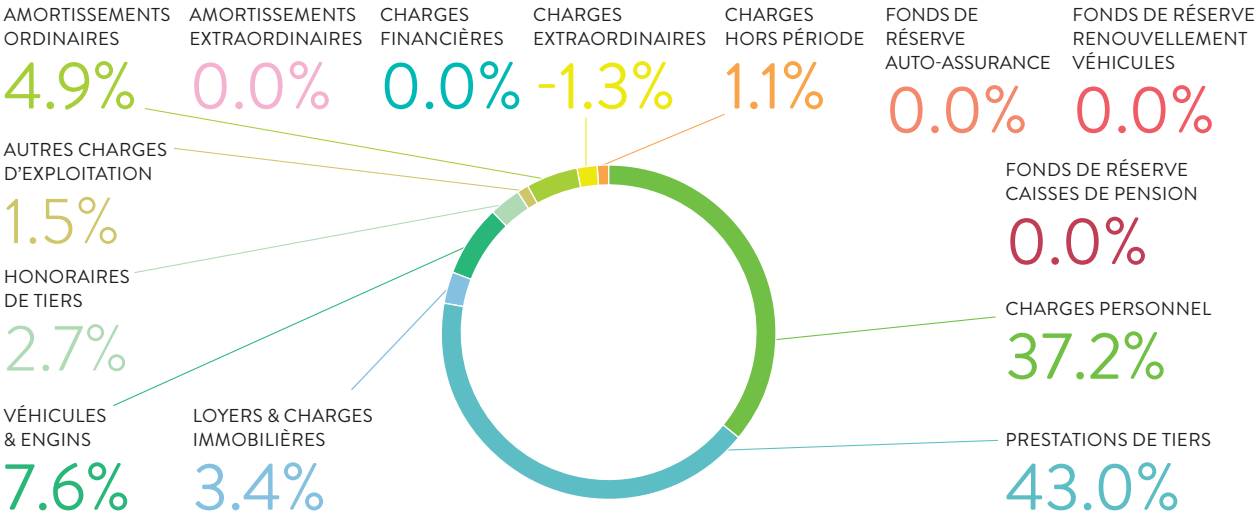
Après l'écriture de participation aux bénéfices de l'OFROU, le résultat brut d'exploitation se monte à KCHF 3'838, soit une marge bénéficiaire de 6.1%.

Résultat net

Le **résultat net** après amortissements, charges financières, hors période, s'élève à KCHF 1'554, soit une marge bénéficiaire nette de 2.58%.

Ce résultat est supérieur au budget, et au benchmark de référence de l'OFROU de 2%.

	2024		2023	
CHARGES PAR NATURE	KCHF	%	KCHF	%
CHARGES PERSONNEL	21'757	37.2%	19'587	31.1%
PRESTATIONS DE TIERS	25'152	43.0%	27'439	43.6%
LOYERS & CHARGES IMMOBILIÈRES	1'966	3.4%	1'846	2.9%
VÉHICULES & ENGINS	4'428	7.6%	4'743	7.5%
HONORAIRES DE TIERS	1'590	2.7%	2'986	4.7%
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	888	1.5%	726	1.2%
AMORTISSEMENTS ORDINAIRES	2'852	4.9%	2'710	4.3%
AMORTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES	0	0.0%	0	0.0%
CHARGES FINANCIÈRES	22	0.0%	11	0.0%
CHARGES EXTRAORDINAIRES	-786	-1.3%	0	0.0%
CHARGES HORS PÉRIODE	616	1.1%	1'140	1.8%
FONDS DE RÉSERVE "AUTO-ASSURANCE"	0	0.0%	0	0.0%
FONDS DE RÉSERVE "RENOUVELLEMENT VÉHICULES"	0	0.0%	650	1.0%
FONDS DE RÉSERVE "CAISSES DE PENSION"	0	0.0%	1'077	1.7%
TOTAL CHARGES	58'485	100.0%	62'915	100.0%



Distribution de participation OFROU

Selon le nouvel accord sur les prestations entré en vigueur au 1^{er} janvier 2024 entre la Confédération, représentée par l’OFROU, et tous les exploitants d’unité territoriale, la part du résultat doit se calculer sur tous les chiffres d’affaires en rapport direct avec les routes nationales. Cela comprend notamment toutes les indemnisations de l’OFROU, ainsi que l’indemnisation par des tiers, y compris les assurances, pour autant que les sinistres aient bien eu lieu sur les routes nationales. Dès lors, selon cette nouvelle méthode de calcul, le pourcentage du chiffre d’affaires OFROU s’élève désormais à 91.78% du total de nos recettes.

Le bénéfice avant participation étant de KCHF 4’778, la part de l’OFROU représentant 91.78% s’élevant à KCHF 4’385, le montant de participation en faveur de l’OFROU s’élève à KCHF 3’224.

Le calcul est le suivant : jusqu’à un bénéfice annuel de 4% du revenu total (avant participation), la participation de l’OFROU aux bénéfices s’élève à 50% du montant distribué, tandis que si le bénéfice annuel dépasse le 4% du revenu total, la part excédentaire revient à 100% à l’OFROU.

Chiffre d’affaires OFROU
Méthode de calcul

CHIFFRE D’AFFAIRES	KCHF	%	PART OFROU	%
PRODUITS D’EXPLOITATION	32’039	–	32’039	–
MESURES INDIVIDUELLES	11’429	–	11’429	–
PROJETS	8’563	–	8’563	–
CANTONS	3’583	–	–	–
ACCIDENTS	5’506	–	5’506	–
TIERS	1’723	–	108	–
PRODUITS HORS EXPLOITATION	420	–	420	–
TOTAL	63’263	100%	58’065	91.78%
BÉNÉFICE NET	4’778	–	4’385	–
DISTRIBUTION 4% SUR CA OFROU 50/50	–	–	-1’161	–
SOLDE À DISTRIBUER À L’OFROU	–	–	3’224	–

Distribution de bénéfices aux cantons concordataires

L'affectation du résultat en faveur des cantons concordataires est, selon la Convention SIERA du 2 mai 2018, de distribuer toute réserve accumulée excédant une somme représentant 5% du chiffre d'affaires total du SIERA, sauf si le CEtab estime, avec l'accord des Conseils d'État des trois cantons concordataires, qu'une telle distribution est contraire aux intérêts à court terme du SIERA, en particulier si elle met à mal sa viabilité financière, notamment en termes de liquidité.

En additionnant les résultats reportés de KCHF 3'147 et le résultat annuel de l'exercice de KCHF 1'554 (après participation de l'OFROU), le résultat cumulé s'élève à KCHF 4'701. En tenant compte que tout ce qui excède le 5% du chiffre d'affaires 2024, soit une limite à KCHF 3'163, la participation aux bénéfices de KCHF 1'537 est à distribuer aux cantons concordataires, selon le pourcentage prédéfini.

Affectation du résultat aux cantons concordataires

RÉSULTAT NET	KCHF
RÉSULTAT BÉNÉFICES CUMULÉS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	3'147
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1'554
RÉSULTATS CUMULÉS	4'701
LIMITE 5% CHIFFRE D'AFFAIRES 2024	3'163
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES AUX CANTONS	1'537
FRIBOURG	25%384
GENÈVE	20%307
VAUD	55%846

Rapport de l'organe de révision

FIDUCIAIRE
FAVRE REVISION SA

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

Au Conseil d'Etablissement de Service intercantonal d'entretien du réseau
autoroutier des cantons de Fribourg, de Vaud et de la République et canton de
Genève (SIERA), Lausanne

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier des cantons de Fribourg, de Vaud et de la République et canton de Genève (SIERA), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et à la convention intercantonale sur le service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier des cantons de Fribourg, de Vaud et de la République et canton de Genève (SIERA).

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 30 mai 2024, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes annuels.

Responsabilités de la Direction relatives aux comptes annuels

La Direction est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et la convention intercantonale sur le service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier des cantons de Fribourg, de Vaud et de la République et canton de Genève (SIERA). Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, la Direction est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'établissement autonome de droit public à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si les cantons concordataires ont l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

FIDUCIAIRE
FAVRE REVISION SA

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre audit que nous avons mené conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Direction, n'était pas documenté par écrit dans tous les domaines importants.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la loi suisse. Par conséquent, nous ne pouvons pas confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Nous attestons que la proposition relative à l'affectation du résultat est conforme aux dispositions de la Convention intercantonale sur le service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier des cantons de Fribourg, de Vaud et de la République et canton de Genève (SIERA), du manuel de comptabilité du domaine exploitation ASTRA 26030, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 16 avril 2025
HAV/ins 7841

FIDUCIAIRE FAVRE REVISION SA

Qualified Electronic Signature - CH (ZertES)

Jean-Frédéric Braillard
Expert-réviseur agréé

Qualified Electronic Signature - CH (ZertES)

Valmir Haxhosaj
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Annexes : comptes annuels (bilan, compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe)

Budget 2025

CHARGES	KCHF
Charges de personnel	22'486
Prestations de tiers	24'213
Loyers & charges immobilières	1'855
Véhicules & engins	5'030
Honoraires de tiers	2'125
Autres charges d'exploitation	697
TOTAL CHARGES	56'406
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2'829
AMORTISSEMENTS	KCHF
Amortissements ordinaires	2'800
Amortissements extraordinaires	0
TOTAL AMORTISSEMENTS	2'800
RÉSULTAT D'EXPLOITATION APRÈS AMORTISSEMENTS	29
CHARGES FINANCIÈRES	KCHF
Frais financiers	26
RÉSULTAT FINANCIER	26
CHARGES EXTRAORDINAIRES ET HORS PÉRIODE	KCHF
Charges extraordinaires	0
Charges hors période	0
TOTAL CHARGES EXTRAORDINAIRES ET HORS PÉRIODE	0
RÉSULTAT HORS PÉRIODE	0
FONDS ET FINANCEMENTS	KCHF
Fonds de réserve "auto-assurance"	0
Fonds de réserve "renouvellement véhicules"	0
Fonds de réserve "caisse de pension"	0
TOTAL FONDS ET FINANCEMENTS	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	3

Budget 2025

PRODUITS	KCHF
Exploitation	31'286
Mesures individuelles	9'000
Projets & services	9'800
Cantons	3'413
Accidents	150
Tiers	4'200
Autres	1'386
TOTAL PRODUITS	59'235

PRODUITS EXTRAORDINAIRES ET HORS PÉRIODE	KCHF
Produits extraordinaire	0
Produits hors période	0
TOTAL PRODUITS EXTRAORDINAIRES ET HORS PÉRIODE	0

TOTAL PRODUITS	59'235
----------------	--------

Contacts

Direction

Route de la Longeraie 7
1110 Morges
+41 21 316 71 17
info.siera@vd.ch

Centres d'entretien des routes nationales Blécherette - Rennaz

Chemin de la Lanterne 4
1014 Lausanne
+41 21 316 76 76
blecherette-rennaz@vd.ch

Centres d'entretien des routes nationales Bursins - La Chapelle

Route de Mély 21
1183 Bursins
+41 21 557 80 30
bursins-chapelle@vd.ch

Centres d'entretien des routes nationales Yverdon - Domdidier

Route de Lausanne 26
1400 Yverdon-les-Bains
+41 24 557 76 30
yverdon-domdidier@vd.ch

Centres d'entretien des routes nationales Granges-Paccot - Vaulruz

Chemin de la Madeleine 8
1763 Granges-Paccot
+41 26 305 37 17
granges-paccot-vaulruz@siera.ch

Garage mécanique Granges-Paccot

Chemin de la Madeleine 8
1763 Granges-Paccot
+41 26 305 37 24
garage.granges-paccot@siera.ch

Centres EES Granges-Paccot

Chemin de la Madeleine 8
1763 Granges-Paccot
+41 26 305 37 21
ees.granges-paccot@siera.ch

Centres EES Blécherette

Chemin de la Lanterne 4
1014 Lausanne
+41 21 316 76 81
ees.blecherette@vd.ch

Centres EES La Chapelle

Chemin Le-Sapay 3
1212 Grand-Lancy
+41 22 388 10 72
ees.chapelle@siera.ch



Syntagme Communication – Agence-NOW.ch – Photos Anne-Laure Lechat